

Vieillir ici ou là-bas... le dilemme des "Chibanis"

Hommage à Mohamed Madoui, professeur des universités au Cnam

Publié le 21 novembre 2016 – Mis à jour le 19 novembre 2018

Professeur des universités au Conservatoire après un parcours de chercheur au Laboratoire interdisciplinaire de sociologie économique (Lise), Mohamed Madoui est décédé le samedi 26 novembre 2016. Fin connaisseur de la sociologie économique de l'entreprise et de l'entrepreneuriat, spécialiste des discriminations et de la diversité, il avait ces dernières années brillamment investi le champ de l'accès aux droits et aux soins des migrants vieillissants. Pour le Cnam mag' #6, il avait à ce titre rédigé un article consacré à la question du vieillissement des immigrés, alors publié sous forme de synthèse. Nous en reproduisons ici la version *in extenso*.



Si la question de l'**intégration des immigrés** et de leurs descendants a été largement abordée, celle des **retraités et des migrants vieillissants**¹ a longtemps été négligée tant par les pouvoirs publics à cause sans doute du désintérêt pour le vieux migrant devenu « improductif », que par le monde académique plus préoccupé par la question de l'intégration à la société française de descendants d'**immigrés**. En dehors des travaux conduits pour l'essentiel par des démographes et des statisticiens à la fin des années 1970, les premières recherches sur les migrants âgés remontent aux années 1980 et portaient notamment sur la santé et l'équilibre social chez les immigrés. Il faudra attendre le début

des années 1990 pour que les pouvoirs publics prennent conscience de la problématique du **vieillesse migrant**. Le Fonds d'Action Sociale (FAS) qui dépend du ministère des affaires sociales commande en 1992, un rapport de recherche sur le **vieillesse des immigrés** en région parisienne. Cette étude était conduite sous la direction de l'historien Gérard Noiriel et donnera lieu à la publication d'un ouvrage collectif intitulé *Vieillir et mourir en exil : immigration maghrébine et vieillissement* (1993) dans lequel ont été traitées les multiples ruptures vécues par le migrant et les souffrances physiques et psychologiques dans lesquelles est plongée une grande partie de **migrants âgés**.

Dans la même foulée, une revue grenobloise *Écart d'identité* va consacrer en 1993 un numéro entier à la question du **vieillesse des immigrés** en abordant de façon empirique et pragmatique les difficultés auxquelles font face les **retraités** notamment en matière de logement, de l'accès aux soins et à d'autres droits sociaux (Dubus, Braud, 2001)². Sur le plan de l'égalité des droits entre Français et immigrés dans le domaine de la protection sociale, un collectif réunissant un ensemble d'associations mettent sur le devant de la scène les **migrants âgés** ou handicapés et publie en 1994 une brochure « pour une égalité de traitement : les engagements internationaux de la France pour les handicapés et les retraités étrangers ». Le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI) va reprendre ce document pour en faire un numéro spécial de sa revue *Plein droit* qui porte un titre explicite « **Une vieillesse illégitime** » en listant un ensemble de problèmes spécifiques liés aux conditions de logement, à la protection sociale et à l'accès aux droits.

La question des migrants vieillissants s'est construite en réalité grâce à l'action efficace de quelques associations et de chercheurs militants venant de champs disciplinaires variés (gérontologie, sociologie, démographie, histoire, droit, intervention sociale, etc.). Les revues comme *Écart d'identité*, *Plein droit* suivies ensuite par *Hommes et migrations* et *Migrations Société* ont permis de rendre visible cette question du **vieillesse migrant** en alimentant la presse spécialisée et les débats de société. Cet intérêt pour les **migrants vieillissants** gagne aussi les pouvoirs publics qui organisent en mai 1999, à l'initiative du FAS, un colloque national à l'université d'Aix-en-Provence sur le thème de « Vieillesse et immigration » auquel la revue *Migrations Société* consacra un remarquable dossier (2000, vol.12, n°68). Les sociologues de l'immigration vont peu à peu investir la problématique de la **vieillesse des publics migrants** grâce à des enquêtes de terrain, à des témoignages et à des monographies. D'autres sociologues (Bernardot³, 1999 ; Gallou⁴, 2005) se sont intéressés ensuite aux **conditions de logement et de vieillissement des migrants** résidant dans des foyers Sonacotra (rebaptisés foyers Adoma en 2007). Ces foyers ont été conçus à l'origine pour deux raisons, toutes deux discriminatoires, produire du sous-logement et faire vivre les **immigrés** à l'écart de la société. Les pouvoirs publics considéraient ce type de logement comme provisoire, mais continuaient paradoxalement à en construire sur le même modèle jusqu'au début des années 1980. Le foyer devient, ainsi, synonyme d'**isolement social**, un espace aussi hostile que le monde extérieur.

L'isolement et la précarité sont exacerbés au moment de la retraite par des **conditions précaires de logement**, par des revenus faibles ne permettant pas de se loger à un prix décent dans le parc social ou privé et des problèmes de santé liés à la pénibilité de leurs activités. A cela s'ajoutent les pratiques d'encadrement de ces foyers dirigés en majorité par des anciens militaires ayant fait la guerre d'Algérie et à qui l'on a donné la mission de « **tenir ses hommes** » (Hmed, 2006). Pour maintenir l'ordre dans ces foyers, les directeurs de foyers adoptent des méthodes de surveillance et de coercition dignes de l'expérience de commandement des hommes en période de guerre. Ces méthodes sont justifiées au nom de la sécurité et de la tranquillité des résidents, « *considérés comme incapables par leurs déterminismes culturels de faire régner l'ordre* ».

Décrypter le **vieillesse des immigrés** sous l'angle de leurs **liens familiaux**, c'est l'angle d'attaque qu'ont d'autres sociologues (Emsellem, 2007) pour appréhender les stratégies familiales des retraités migrants. « *La présence ou l'absence de la famille en France, le maintien ou la distance des liens familiaux entre les deux rives de la Méditerranée sont des paramètres fondamentaux pour décrypter la trajectoire des immigrés, notamment à l'heure de la retraite alors qu'ils résident en France*⁵ ». La présence ou l'absence de la famille en France entraîne-t-elle une forme d'ancrage ou au contraire une **absence d'attache à la société d'accueil** ? L'une des conclusions majeures de son travail est que les **retraités migrants vieillissants** en famille et ayant toutes leurs attaches ici, ceux-là préfèrent sans aucun doute rester en France et n'excluent pas, pour une minorité d'entre eux, le fait même d'être enterrés en France. Ce qui n'est pas le cas des immigrés ayant laissé femmes et enfants au pays qui, à défaut de rentrer définitivement, vont trouver dans le va-et-vient entre ici et là-bas une forme d'équilibre à leur condition de **retraités**. Quant à ceux qui ont rompu tout lien avec leur famille restée au pays, ils demeurent en France dans un isolement total aggravé par des problèmes de santé et des conditions de vie précaires qui les plongent dans une sorte de « *mort sociale* », pour reprendre les termes d'Anne-Marie Guillemard (1972).

Depuis une quarantaine d'années, la question du **vieillesse des migrants** sur le territoire français mobilise la recherche universitaire. Deux foyers de questions se dégagent. Les conditions de vie des **immigrés nord-africains**, notamment en foyers, ont tout d'abord occupées les chercheurs, avec leur lot de surveillance et de discriminations. Les recherches prennent aujourd'hui davantage en compte les **liens familiaux** pour comprendre les raisons du non-retour au pays d'origine. C'est dans cette perspective que j'ai dirigé avec Marcel Jaeger un dossier spécial pour la revue *Hommes et Migrations* intitulé « **Le troisième âge des migrants** » dans lequel ils mettent en évidence la question du vieillissement des immigrés et de leur accompagnement social. A l'heure où de l'adoption de la **loi du 28 décembre 2015** relative à l'« *adaptation de la société au vieillissement* », ce dossier de la revue *Hommes et Migrations* a permis

de décrypter le **vieillissement des immigrés** sous l'angle des **liens familiaux** et de la circulation entre la France et les pays d'origine. Il propose de réfléchir plus largement tant sur la place des **personnes âgées migrantes** dans notre société que sur les dispositifs publics de prise en charge et d'accès aux droits, au logement et aux soins des **personnes âgées migrantes**. Il rassemble un ensemble de contributions qui abordent tout autant la situation et les conditions de vie des personnes âgées migrantes en France et en Europe que la question de la maladie d'Alzheimer et de la mort et des lieux de sépulture.

On vient de le voir, la question du **vieillissement des immigrés** a été longtemps marginalisée tant par les sciences sociales plus préoccupées par l'étude de l'**intégration des secondes générations d'immigrés** que par les politiques publiques peu concernées par le **vieillissement des immigrés**. Il faudra attendre la publication du rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les personnes âgées migrantes (**le rapport Bachelay, 2013**) pour que les pouvoirs publics prennent en considération le **vieillissement des immigrés** en leur permettant un accès digne aux droits et aux soins ainsi qu'un libre choix de circuler entre le pays d'accueil et le pays d'origine (loi du 28/12/2015). Du côté académique, on constate depuis le début des années 1990 un intérêt accru des sociologues pour la question du **vieillissement des immigrés** et de nombreuses études ont porté tout autant sur les conditions de **logement en foyer** que sur l'accès aux droits et aux soins et à l'accompagnement social des « chibanis⁶ ».

Mohamed Madoui, professeur de sociologie au Cnam, membre du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique (Lise)

¹ Nous reprenons à notre compte la définition de Bas-Theron F. et Michem M., Rapport sur les immigrés vieillissants, IGAS, 2002. Par migrants vieillissants, ils entendent « *toutes personnes nées étrangères à l'étranger, âgés de 60 ans et plus, vivant en France principalement en foyers de travailleurs migrants ou en habitat diffus, en situation régulière et issues des vagues d'immigration de travail des Trente Glorieuses* ».

² Dubus, Braud, 2001, « Les migrants âgés dans les publications scientifiques francophones », *Revue européenne des migrations internationales*, vol.17, n°1, 189-197.

³ Bernardot M., 1999, « Chronique d'une institution : la Sonacotra (1956-1976) », in *Sociétés contemporaines*, n° 33-34

⁴ Gallou R., 2005, « Les immigrés isolés : la spécificité des résidents en foyer », in *Retraite et Société*, n° 44, 2005

⁵ Emsellem S., « Décrypter le vieillissement des immigrés sous l'angle de leurs liens familiaux », dans *L'année du Maghreb*, 2007.

⁶ « Vieillard » en arabe maghrébin.

 | Action sociale | Société

<http://lise-cnrs.cnam.fr/publications/blog/vieillir-ici-ou-la-bas-le-dilemme-des-chibanis--868206.kjsp?RH=15426210125>